

france3-regions.franceinfo.fr

Le lycéen accusé de "menaces de mort" a repris les cours mais la polémique ne s'éteint pas : "Il n'en dort plus"

Écrit par Marie Lorillec

4-5 minutes

Des enseignants qui refusent la réintégration d'un élève, une commission académique qui remet l'affaire à plat, un jeune homme de 17 ans qui rentre au lycée au milieu d'un emballement médiatique... On fait le point sur cette polémique qui agite la rentrée au Lycée professionnel Julliot de La Morandière de Granville

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

C'est par l'entrée des élèves que le jeune homme de 17 ans s'est rendu en cours ce mercredi 3 septembre, pour sa rentrée au lycée professionnel de Granville. Il n'a pas vu le piquet de grèves des enseignants, posté à l'entrée principale de l'établissement.

Pour le père de l'élève, *"il a pu rentrer sereinement mais épuisé"*. Épuisé par la médiatisation de sa rentrée, celle de *"l'élève qui aurait proféré des menaces de mort envers sa professeure"*.

Le lycéen de 17 ans a été exclu 3 mois de son lycée en mars dernier, pour des propos qu'il a tenu à une autre élève. *"Elle mérite de crever, si je la croise en ville je la tabasse"*, aurait-il dit, énervé, non pas à sa professeure mais à une amie. Ce sont ces propos qui ont été entendus et rapportés par une surveillante.

C'est donc sur cette base que le conseil de discipline a décidé de son exclusion définitive de l'établissement.

Suite à cette décision du conseil de discipline, ses parents ont fait appel devant la commission d'appel académique. Dans le rapport du conseil de discipline, il est indiqué que l'élève a reconnu avoir dit *"qu'elle aurait de la chance de pas me croiser dans la rue, si elle meurt ce me serait égal"*. L'exclusion définitive a été transformée par la commission d'appel en exclusion définitive mais avec sursis. C'est la raison pour laquelle le jeune homme a effectué sa rentrée.

Lundi 1er septembre, [des enseignants du lycée professionnel Julliot de La Morandière de Granville se sont mis en grève pour dénoncer la réintégration de l'élève ayant proféré selon eux des "menaces de mort" envers une professeure.](#)

"On souhaite que la décision du conseil de discipline présidé par notre proviseur soit

respectée. Si cette décision a été prise, c'est vraiment en dernier recours, et parce qu'il existe une possibilité pour l'élève de poursuivre la même formation dans l'académie d'à côté" expliquait lundi Nicolas Lerenard, professeur en mathématiques et sciences physiques représentant FO.

Les représentants syndicaux demandent un éclaircissement sur ce qu'ils estiment être un changement dans les propos supposés de l'élève entre la commission de discipline et la commission d'appel académique. Ils ont également déposé un recours gracieux auprès du ministère de l'Education nationale pour que la sanction initiale soit appliquée.

Le père du lycéen concède que son fils n'aurait jamais dû dire ce qu'il a dit mais il affirme qu'en aucun cas il ne s'agissait de menace de mort. Le lycéen a rédigé une lettre d'excuse qu'il a redonnée à l'enseignante, en main propre, récemment, lors de la réunion avec l'équipe pédagogique. Une réunion qui s'est très bien passée selon le père de famille.

Il s'étonne de "*cet acharnement*" qu'il juge "*disproportionné*". Le lycéen n'était jamais passé devant un conseil de discipline auparavant. Sa scolarité se passait bien et il n'est pas considéré comme un élève à problèmes.

"Psychologiquement, c'est difficile pour mon fils, il n'en dort plus" avoue le père de famille, bouleversé par l'emballement de cette affaire scolaire.